



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du mercredi 23 mars 2022

Le vingt trois mars deux mil vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à l'espace Jean-Louis Festal à Confolens, sous la présidence de Monsieur SAVY Benoit, Président.

<i>Date de la convocation</i>	15/03/2022
<i>Date de l'affichage au siège</i>	15/03/2022

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 87 (1 siège vacant).

II. Contrôle du quorum

Présents :

Votants :

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.est désigné(e) pour remplir cette fonction.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

IV. Adoption du procès-verbal de séance

Le compte-rendu des séances du Conseil Communautaire du 16 mars 2022 a été transmis par courriel le

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- adopter le procès-verbal des séances du conseil communautaire.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

V. lecture de l'ordre du jour

Monsieur Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil communautaire.

Finances :

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire
- 2) Budget principal - Approbation des comptes de gestion 2021
- 3) Budget économique - Approbation des comptes de gestion 2021
- 4) Budget SPANC - Approbation des comptes de gestion 2021
- 5) Budget Abattoir - Approbation des comptes de gestion 2021
- 6) Budget principal - Approbation du compte administratif 2021
- 7) Budget économique - Approbation du compte administratif 2021
- 8) Budget SPANC - Approbation du compte administratif 2021
- 9) Budget abattoir - Approbation du compte administratif 2021
- 10) Budget principal - Affectation des résultats 2021
- 11) Budget économique - Affectation des résultats 2021
- 12) Budget SPANC - Affectation des résultats 2021
- 13) Budget abattoir - Affectation du résultat 2021

Développement territorial – économie :

- 14) Gymnase de Montembœuf – Procès-Verbal de transfert de l'équipement

Urbanisme :

- 15) Evolution des documents d'urbanisme

Tourisme - Patrimoine :

- 16) Gîtes du Cruzeau – Fonctionnement 2022

Ressources humaines :

- 17) Modification du tableau des emplois

Questions et information diverses

VI. Représentations du conseil communautaire - Agenda des Commissions

VII. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même et le bureau communautaire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, depuis le 16 Mars 2022 :

N° DELIB	OBJET

VIII. Ordre du jour

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Voir document annexé

Dans la procédure budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue l'étape n°1, elle conditionne le vote du budget primitif voté avant le début de l'exercice en cours. C'est une **étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants, pour les EPCI comportant au moins une commune de + de 3500 hab, les EPA (Etablissements publics administratifs) comme les CCAS (centres communaux d'action sociale), les conseils généraux et régionaux**. Ce débat doit se produire dans le délai de deux mois avant la séance du vote du budget. Le DOB doit obligatoirement se situer chronologiquement à l'intérieur de ce délai. En pratique, certaines collectivités procèdent à la simultanéité des séances : elles ouvrent la session du DOB, procèdent au débat d'orientation, puis à la clôture de la séance, les membres de l'assemblée sortent pendant que le secrétaire rédige un procès-verbal et la délibération puis une seconde séance est ouverte pour permettre le vote du budget. Les grandes collectivités laissent un délai plus long entre les deux séances. La jurisprudence montre cependant que ces pratiques de "simultanéité" font l'objet d'annulation (**TA Versailles 16 mars 2011**) et l'on peut parfaitement s'en saisir pour faire réadopter le budget. La forme et le contenu doivent donc être parfaitement respectés.

L'objectif est de permettre à l'exécutif de présenter en séance publique à l'ensemble des membres d'une collectivité comme aux administrés **les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir : c'est à dire souvent l'évolution des taxes locales et l'emprunt**. C'est aussi, le moment :

- de discuter sur les grandes sections du budget : investissement comme de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes mais aussi
- de débattre de la politique d'équipement et de sa stratégie financière et fiscale. Pour permettre au débat d'être animé, les membres de l'assemblée reçoivent préalablement à la séance une **note explicative de synthèse**, appelé rapport dans les départements et les régions. L'absence de communication de cette note ou de ce rapport constitue un vice de procédure substantiel permettant la saisine du Juge administratif et permettant de déclarer le vice de procédure de la délibération et son annulation (TA, Lyon 9 décembre 2004, Nardone pour les collectivités, TA Versailles 1993 pour les CCAS).

Les éléments nécessaires à ce débat vous sont présentés dans la note annexée au présent rapport.

Après en avoir débattu, il vous est proposé de prendre acte des orientations budgétaires 2022, après avoir entendu les conseillers communautaires qui souhaitent prendre part au débat, conformément aux dispositions réglementaires légales.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

2. Budget principal - Approbation Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant que l'exécution du budget principal et des budgets annexes suivants de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes : Budget annexe économique et Budget annexe SPANC

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

3. Budget économique - Approbation Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

4. Budget SPANC - Approbation Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

5. Budget abattoir - Approbation Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressées par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

6. Budget principal - Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Benoit SAVY, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la Communauté de communes de Charente Limousine de l'exercice 2021, dressé par M. Benoit SAVY, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		Résultat exercice 2021	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2021	Charges et Produits rattachés			Résultat fonctionnement
Dépenses	Recettes		en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
10 866 298,09 €	10 991 037,01 €	124 738,92 €		1 934 233,47 €	2 058 972,39 €			0,00 €	2 058 972,39 €
INVESTISSEMENT		Résultat exercice 2021	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2021	Restes à Réaliser			Résultat investissement
Dépenses	Recettes		en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
3 219 042,19 €	2 796 676,64 €	-422 365,55 €	399 757,86 €		-822 123,41 €	1 262 596,67 €	1 800 750,44 €	538 153,77 €	-283 969,64 €
TOTAL		Résultat exercice 2021	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2021	Restes à Réaliser			Résultat Budget Général
Dépenses	Recettes		en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
14 085 340,28 €	13 787 713,65 €	-297 626,63 €	399 757,86 €	1 934 233,47 €	1 236 848,98 €	1 262 596,67 €	1 800 750,44 €	538 153,77 €	1 775 002,75 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

- APPROUVER le compte administratif 2021 du budget général de la Communauté de communes de Charente Limousine.
- CONSTATER, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

7. Budget économique - approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Benoit SAVY, délibérant sur le compte administratif du budget économique de la Communauté de communes de Charente Limousine de l'exercice 2021, dressé par M. Benoit SAVY, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT									
Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2021	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2021	Charges et Produits rattachés			Résultat fonctionnement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
616 496,15 €	626 904,33 €	10 408,18 €		79 900,54 €	90 308,72 €				90 308,72 €
INVESTISSEMENT									
Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2021	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2021	Restes à Réaliser			Résultat investissement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
349 930,65 €	374 736,30 €	24 805,65 €		602 816,53 €	627 622,18 €	243 413,26 €	137 369,00 €	-106 044,26 €	521 577,92 €
TOTAL									
Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2021	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2021	Restes à Réaliser			Résultat Budget Général
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
966 426,80 €	1 001 640,63 €	35 213,83 €	0,00 €	682 717,07 €	717 930,90 €	243 413,26 €	137 369,00 €	-106 044,26 €	611 886,64 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Après en avoir délibéré, veuillez :

- APPROUVER le compte administratif 2021 du budget économique de la Communauté de communes de Charente Limousine,
- CONSTATER, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

8. Budget SPANC - Approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Benoit SAVY, délibérant sur le compte administratif du budget SPANC de la Communauté de Communes de Charente Limousine de l'exercice 2021, dressé par M. Benoit SAVY, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT									
Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat reporté N-1		Résultat clôture	Restes à Réaliser			résultat 2021
		exercice 2021	en -	en +	2021	Dépenses	Recettes	total	fonctionnement
247 964,66 €	298 785,09 €	50 820,43 €		182 535,69	233 356,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	233 356,12 €
INVESTISSEMENT									
Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat reporté N-1		Résultat clôture	Restes à Réaliser			Résultat
		exercice 2021	en -	en +	2021	Dépenses	Recettes	Total	investissement
3 658,69 €	10 143,92 €	6 485,23 €		17 834,44	24 319,67 €	1 000,00 €		-1 000,00 €	23 319,67 €
TOTAL									
Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat reporté N-1		Résultat clôture	Restes à Réaliser			Résultat 2021
		exercice 2021	en -	en +	2021	Dépenses	Recettes	Total	Budget SPANC
251 623,35 €	308 929,01 €	57 305,66 €	0,00 €	200 370,13 €	257 675,79 €	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €	256 675,79 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Après en avoir délibéré, veuillez :

- APPROUVER le compte administratif 2021 du budget SPANC,
- CONSTATER, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

9. Budget abattoir - approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Benoit SAVY, délibérant sur le compte administratif du budget abattoir de la Communauté de communes de Charente Limousine de l'exercice 2021 dressé par M. Benoit SAVY, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT									
Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat reporté N-1		Résultat clôture	Charges et Produits rattachés			Résultat
		exercice 2021	en -	en +	2021	Dépenses	Recettes	Total	fonctionnement
2 615 630,41 €	2 698 205,97 €	82 575,56 €	345 260,41 €		-262 684,85 €			0,00 €	-262 684,85 €
INVESTISSEMENT									
Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat reporté N-1		Résultat clôture	Restes à Réaliser			Résultat
		exercice 2021	en -	en +	2021	Dépenses	Recettes	Total	investissement
594 402,82 €	561 883,04 €	-32 519,78 €	488 269,29 €		-520 789,07 €	29 391,00 €		-29 391,00 €	-550 180,07 €
TOTAL									
Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat reporté N-1		Résultat clôture	Restes à Réaliser			Résultat
		exercice 2021	en -	en +	2021	Dépenses	Recettes	Total	Budget Général
3 210 033,23 €	3 260 089,01 €	50 055,78 €	833 529,70 €	0,00 €	-783 473,92 €	29 391,00 €	0,00 €	-29 391,00 €	-812 864,92 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Après en avoir délibéré, veuillez :

- APPROUVER le compte administratif 2021 du budget abattoir
- CONSTATER, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	Voix contre	Abstentions
-----------	-------------	-------------

10. Budget principal - affectation des résultats 2021

DETERMINATION DES RESULTATS 2021 DE LA CCCL :

Après avoir adopté le compte administratif du budget général de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de M. le Président présente les résultats comme suit :

A / RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 124 738.92 €
B / RESULTATS ANTERIEURS REPOTES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 934 233.47 €
C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 2 058 972.39 €
D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement)	- 822 123.41 €
E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N – 1	+ 538 153.77 €

Excédent de financement	
F / EXCIDENT DE FINANCEMENT = D + E	- 283 969.64 €

<u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u> (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	+ 2 058 972.39 €
1 – TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068 A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	283 969.64 €
2 – AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT R 002	+ 1 775 002.75 €

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

- Approuver l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget principal de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

11. Budget économique - Affectation des résultats 2021

DETERMINATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ECONOMIQUE :

Après avoir adopté le compte administratif du budget économique de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présente les résultats comme suit :

A / RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 10 408.18 €
B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 79 900.54 €
C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 90 308.72 €
D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement)	+ 627 622.18 €
E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N – 1 Excédent de financement	- 106 044.26 €
F / EXCDENT DE FINANCEMENT = D + E	+ 521 577.92 €

<u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u> (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	+ 90 308.72 €
1 – TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068 A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	0 €
2 – AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT R 002	+ 90 308.72€

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

- Approuver l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget économie de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

12. Budget SPANC - Affectation des résultats 2021

DETERMINATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET SPANC

Après avoir adopté le compte administratif du budget SPANC de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présente les résultats comme suit :

A / RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 50 820,43 €
B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 182 535,69 €
C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 233 356,12 €
D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement)	+ 24 319,67 €
E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N – 1 Excédent de financement	- 1000,00 €
F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	+ 23 319,67 €

<u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u> (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	+ 233 356,12 €
1 – TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068 A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	0 €
2 – AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT R 002	+ 233 356,12 €

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget SPANC de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

13. Budget abattoir - Affectation de résultats 2021

DETERMINATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET Abattoir :

Après avoir adopté le compte administratif du budget Abattoir de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présente les résultats comme suit :

A / RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	82 575.56 €
B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 345 260.41 €
C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	- 262 684.85 €
D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) D 001 (Besoin de financement)	- 520 789.07 €
E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N – 1 Excédent de financement	- 29 391.00 €
F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	- 550 180.07 €

<u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u>	
(pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 – TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	
2 – AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT D 002	- 262 684.85 €

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

- Approuver l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget abattoir de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

14. Gymnase de Montembœuf – Transfert de l'équipement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5214-16 IV et L.5214-23-1 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, portant sur la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;

Considérant les travaux de réfection de la toiture entrepris en 2021 par la Communauté de communes pour un montant de 68 543.40 € TTC,

Considérant que le gymnase de Montembœuf n'est plus considéré d'intérêt communautaire, il s'agit de procéder au transfert de cet équipement à la Commune de Montembœuf,

Considérant le procès-verbal de transfert ci-joint faisant état de la consistance et de la situation juridique du bien transféré,

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président à signer le Procès-Verbal de transfert du gymnase de Montembœuf, ainsi que tous les documents relatifs à cette décision,

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

15. Evolution des documents d'urbanisme

Suite à la suspension de la procédure d'élaboration du PLUi Haute-Charente dans l'attente de la réalisation du SCOT par la conférence des maires du 04/02/2021, les communes de Charente Limousine connaissent une situation hétérogène en matière de documents de planification.

Par ailleurs, la conférence des maires avait également acté de laisser « vivre » le PLUi du Confolentais pendant 18 mois avant d'envisager d'éventuelles évolutions (soit jusqu'en janvier 2022), d'engager éventuellement des modifications mais pas de révision et aussi de veiller à ce que les modifications engagées ne coûtent pas plus que la poursuite du PLUi Haute-Charente.

Les procédures d'évolutions des documents de planification varient selon la nature du document initial et la modification envisagée. Leur durée et leur coût de mise en œuvre peuvent être assez différents, notamment s'il y a lieu de procéder à une évaluation environnementale.

La commission Aménagement Développement Durable a travaillé sur un cadre permettant de définir le type de modification qui pourrait être engagé durant la période d'élaboration du SCOT, à l'issue de laquelle une reprise d'un PLU intercommunal à l'échelle des 58 communes serait envisagée.

Après analyse des différentes demandes reçues, soit de la part de pétitionnaire, soit via les Maires, il est proposé d'engager uniquement des modifications (pas de révision) pour permettre le maintien ou le développement d'activités économiques.

Concernant les modifications sollicitées dans le cadre de projets d'installation photovoltaïques, un arbre de décision a été construit pour décider ou non de lancer des procédures de modifications (cf. document annexe).

Pour les demandes de modifications concernant l'habitat, un travail plus fin doit être conduit pour vérifier l'impact de la modification envisagée sur les objectifs initiaux inscrits dans le PADD.

Il vous sera donc proposé dans les semaines à venir le lancement de procédures de modifications des documents d'urbanisme suivants :

PLU Chassenon

- Villegoueix : permettre la réalisation de bâtiments agricoles pour poursuivre le développement de l'exploitation (installation du fils)
- Construction de nouveaux bâtiments pour développer une activité d'élevage canin

PLU Exideuil

- SOFPO : construction d'un nouveau bâtiment permettant le développement du projet industriel

PLUi du Confolentais

- Champagne Mouton : extension du Carrefour Market
- Confolens : projet de développement touristique logements insolites
- Confolens : extension de Socométa (projet industriel à préciser)
- Montrollet : création d'un atelier de chaudronnerie mécanique
- Vieux Cerier : création d'une unité artisanale dans un bâtiment agricole

- Confolens : rectification d'erreurs matérielles sur l'intitulé d'un emplacement réservé et la dénomination d'une parcelle dans une OAP

Financement

La communauté de communes, compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, ne peut, réglementairement, solliciter la participation des communes au financement des modifications de ces documents.

A contrario, elle participe au financement du service commun de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il vous est proposé pour financer les modifications de réduire cette participation, à hauteur de 25 000 €, limitant ainsi la participation de la communauté de communes à 25% du coût du service. Ce montant serait pris en charge par les communes participant au service commun.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **VALIDER** les principes retenus pour engager des modifications de documents d'urbanisme (hors projets photovoltaïques),
- **VALIDER** l'arbre de décisions permettant d'engager une modification pour la réalisation de projets photovoltaïques
- **VALIDER** la liste des projets de modifications à lancer (sachant que chaque procédure donnera lieu à une délibération dédiée)
- **VALIDER** une diminution de la prise en charge du service commun de l'instruction par la communauté de communes pour dégager des moyens à affecter aux modifications des documents d'urbanisme

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

16. Gîtes du Cruzeau – fonctionnement 2022

Suite à une étude réalisée en 2019 par Charentes Tourisme sur le positionnement marketing du village de gîtes du Cruzeau, il ressort que le village de gîtes génère l'essentiel de ces nuitées entre avril et octobre (85 % en 2018 et 2019). Afin de réduire les coûts de fonctionnement, il vous est proposé la fermeture du gîte du 30 octobre 2021 au 31 mars 2022.

Pour 2022, le village de gîtes du Cruzeau sera donc ouvert à la commercialisation du 01^{er} avril 2022 au 30 octobre 2022.

Les tarifs proposés en 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous (ils restent identiques au tarif 2021) :

Nom des gîtes	Nb de personnes	Haute saison	Basse saison	Court séjour		
		02 juillet au 02 septembre	01 avril au 01er juillet 03 sept au 30 octobre	En basse saison du lundi au jeudi	Forfait ménage 1 semaine (en euros)	Forfait ménage 2 semaines (en euros)
Aubépine	8	1099,00	719,00	360,00	45	53
Charbon	4	550,00	400,00	200,00	29	37
Giroflée	8	1099,00	719,00	360,00	45	53
Bruyère	10	1374,00	898,00	449,00	55	63
Jonquille	6	825,00	539,00	270,00	37	45
Genêt	4	550,00	400,00	200,00	29	37
Violette	6	825,00	539,00	270,00	37	45
Menthe	7	962,00	629,00	315,00	37	45
Lilas	4	550,00	400,00	200,00	29	37
Marguerite	4	550,00	400,00	200,00	29	37
Marjolaine	6	825,00	539,00	270,00	37	45
Coquelicot	5	689,00	449,00	225,00	29	37
Bleuet	5	689,00	449,00	225,00	29	37
Muguet	6	825,00	539,00	270,00	37	45

Les tarifs des formules Week-end sont les suivants (non commercialisées pendant la haute-saison). Les tarifs sont identiques à 2021.

	Nom des gîtes	Week-end 2j / 2n (en euros)	1 nuit supplémentaire (en euros)	Forfait ménage fin de séjour (en euros)
N°1	Aubépine	308	156	35
N°2	Chardon	153	76	21
N°3	Giroflée	308	156	35
N°4	Bruyère	384	195	40
N°5	Jonquille	230	116	29
N°6	Genêt	153	76	21
N°7	Violette	230	116	29
N°8	Menthe	269	136	29
N°9	Lilas	153	76	21
N°10	Marguerite	153	76	21
N°11	Marjolaine	230	116	29
N°12	Coquelicot	192	96	21
N°13	Bleuet	192	96	21
N°14	Muguet	230	116	29

Formule 14 gîtes + salle : 3820 euros.

Forfait ménage obligatoire pour la location de l'ensemble : 340€

Location salle 1/2 journée supplémentaire : (jeudi après-midi ou lundi matin) : 153€

Options :

Location linge de maison : drap 140 : 8€, drap 90 : 7€, linge de toilette : 6€ par pers

Après en avoir délibéré, veuillez :

- **APPLIQUER** la grille tarifaire présentée ci-dessus à partir du 24 avril 2022;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

17. Modification du tableau des emplois

Filière Administrative :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>déc-21</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>mars-22</u>
DGA emploi fonctionnel de 20 000 à 40 000	1		1
Attaché principal	1		1
Attaché	6		6
Rédacteur principal de première classe	2		2
Rédacteur territorial	2	-1	1
Adjoint administratif principal de première classe	6		6
Adjoint administratif principal de deuxième classe	1		1
Adjoint administratif territorial	1		1
TOTAL	20		19

Filière Culturelle :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>déc-21</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>mars-22</u>
Attaché de conservation du patrimoine	1		1
TOTAL	1		1

Filière Médico-sociale

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>déc-21</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>déc-21</u>
Infirmiers territoriaux	1		1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0,83		0,83
Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe	0,82		0,82
Educateur Principal de Jeunes Enfants	0		0
TOTAL	2,65		2,65

Filière Animation :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>déc-21</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>mars-22</u>
Animateur	3		3
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1		1
Adjoint d'animation principal de deuxième classe	3		3
Adjoint territorial d'animation	4,9		4,9
TOTAL	11,9		11,9

Filière Sportive :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>déc-21</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>mars-22</u>
Conseiller territoriaux APS	1		1
TOTAL	1		1

Filière Technique :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>déc-21</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>mars-22</u>
Technicien territorial principal de première classe	3		3
Adjoint technique principal de première classe	2		2
Adjoint technique principal de deuxième classe	4		4
Adjoint technique territorial	4,42		4,42
Techniciens ANC	4		4
TOTAL	17,42		17,42

TOTAL GENERAL	53,97		52,97
----------------------	--------------	--	--------------

		agents	temps de travail
Délibération			
	fermeture -		
rédacteur territorial		1	tc

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

18. Questions et informations diverses
